

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 JUILLET 2016.

Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 07

Votants : 09

L'an deux mil seize

Le douze juillet à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juillet 2016.

Présents :

M. Borderieux Jack, Mme Cadete Virginie, M. Coplo Edouard, M. Dauron Alain, Mme Gibert Annie et Mme Juste Ginette.

Personnes excusées :

M. Fleurier Rémy (pouvoir à M. Borderieux Jack) M. Ortéga Frédéric (pouvoir à M. Dauron Alain), Mme Danjou Francine, M. Bordu Gérard et M. Cantin Sébastien.

Mme Annie Gibert a été élue secrétaire.

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé.

Vente des anciens ateliers municipaux situés au 27 route de Belleville.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, de vendre une partie du terrain communal cadastré section ZA numéro 70 et 316 d'une superficie de 1 850 m2 comprenant un bâtiment à usage artisanal à M. Corporon au prix de 41 000 euros.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune. Le notaire chargé de la rédaction des actes sera l'étude de Maître Jouaire, notaire à Léré.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du compromis de vente, de l'acte de vente et tous les actes liés à cette vente.

Location salle des Fêtes aux associations.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, d'instaurer le tarif de 65 euros pour la location de la salle des Fêtes par les associations hors commune (hors services publics). La caution d'un montant de 50 euros lors du prêt de la salle des Fêtes aux associations est maintenue. Cette caution ne sera pas restituée dans le cas où l'association annulerait sa manifestation moins d'un mois avant la date de celle-ci.

La salle associative « Eugène Chigault » reste gratuite à toutes les associations.

Décision modificative n°1 - budget 380.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année 2016. Le montant budgétisé pour le FPIC est de 80 000 euros et le montant réel à payer est de 80 176 euros.

Budget 380, décision modificative n°1 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6232 - Fêtes et cérémonies	176 €	
D 73925 - FPIC		176 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

Transfert de baux ruraux.

M. Sébastien CANTIN a informé la commune par courrier qu'il est gérant-associé d'une société civile d'exploitation agricole dénommée SCEA LE MOULIN GENTIL. C'est pourquoi il demande que les baux ruraux communaux qui lui sont consentis soient mis à disposition de la SCEA DU MOULIN GENTIL. Les parcelles concernées sont :

ZM 3	Les Chailloux 1 ha 25 a 00 ca
ZM 50	Bois de Balance 36 a 70 ca
ZM 56	Vignobles des Fanaux 46 a 60 ca
ZM 105	Pré des Aulnes 1 ha 52 a 55 ca

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité par 9 voix pour, le transfert des baux énumérés ci-dessus à la SCEA DU MOULIN GENTIL à compter du 31 décembre 2016.

Subvention au C.L.S.H. du canton de Léré et de la commune de Bannay.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité par 9 voix pour, de verser la somme de 1 653.75 euros au centre de loisirs sans hébergement du canton de Léré et de la commune de Bannay. Ce montant correspond à la participation par habitant de 0.65 € ($0.65 \text{ €} \times 575 = 373.75 \text{ €}$) et de la participation pour les 16 enfants ($16 \times 80 \text{ €} = 1\,280 \text{ euros}$) fréquentant le centre aéré cet été. Soit un total de $373.75 + 1\,280 = 1\,653.75 \text{ euros}$.

Assainissement collectif :

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du syndicat intercommunal Léré-Sury près Léré. La synthèse sera envoyée à chaque conseiller municipal.

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, n° 2016-18 du 30 juin 2016, relative à l'adhésion de la Communautés de communes Berry Grand Sud.

Les statuts du SDE 18 sont issus de la compilation des arrêtés préfectoraux suivants :

- **Arrêté modifié du 2 mai 1947** portant création du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- **Arrêté du 12 novembre 2003** portant extension des compétences, modification des règles de fonctionnement et transformation en SIVOM du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- **Arrêté du 5 août 2005** portant changement de dénomination du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- **Arrêté du 26 mars 2007** portant modification des statuts et transformation en syndicat mixte fermé à la carte du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 26 juin 2009** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 21 décembre 2010** portant intégration de nouvelles collectivités ;
- **Arrêté du 31 août 2012** portant intégration d'une communauté de communes ;
- **Arrêté du 29 novembre 2012** portant modification du siège social du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 18 juillet 2013** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 13 juin 2014** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,
- **Arrêté du 21 août 2015** portant intégration de huit établissements publics de coopération intercommunale,
- **Arrêté du 25 mars 2016** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Par délibération susmentionnée, le Comité syndical a approuvé la modification de l'article 1^{er} des statuts, relatif à sa constitution, comme suit :

Article 1 : Constitution du Syndicat et compétences

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé un syndicat mixte fermé, à la carte, dénommé « Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) » entre l'ensemble des communes du Cher ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- Communauté de communes Cœur du Pays Fort,
- Communauté de communes Vals de Cher et d'Arnon,
- Communauté de communes du Cœur de France,
- Communauté de communes Vierzon Sologne Berry,
- Communauté de communes de la Septaine,
- Communauté de communes du Pays d'Issoudun (pour CHAROST, CHEZAL BENOIT et SAINT AMBROIX),
- Communauté de communes des Terres Vives,
- Communauté de communes des Terres d'Yèvre,
- Communauté de communes des Villages de la Forêt,
- Communauté de Communes le Dunois,
- Communauté de Communes Berry Loire Vauvise,
- Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry
- Communauté de Communes Sauldre et Sologne,
- Communauté de Communes Terroirs d'Angillon,
- Communauté de Communes du Sancerrois,
- Communauté d'Agglomération de Bourges Plus,
- Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois,
- Communauté de Communes FerCher - Pays Florentais,
- Communauté de Communes des Trois Provinces,
- *Communauté de Communes Berry Grand Sud.*

L'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales précise que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L.5211-17 à L.5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts tels qu'ils sont rédigés en annexe à la délibération n° 2016-18 du Comité du 30 juin 2016.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité par 9 voix pour, la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Questions diverses :

Commune de Santranges :

La commune de Santranges s'est vue refuser son budget primitif 2016 par la cour des comptes. Le conseil municipal décide de soutenir financièrement la commune de Santranges, considérant que celle-ci est plutôt victime que coupable dans son problème budgétaire actuel. Ce soutien financier viendra en lieu et place d'une dépense facultative qui ne sera pas effectuée en fin d'année.

Commune de Savigny en Sancerre :

Le conseil municipal prend connaissance de la réponse de Mme le maire de Savigny en Sancerre concernant le problème récurrent et toujours d'actualité du risque d'inondations créé par l'écoulement d'eau massif vers Sury provenant de Savigny. La réponse nette et précise stipule que faute de moyen pour réaliser les ouvrages préconisés par l'étude de 2002 sur Savigny, cette affaire restera en attente. N'étant pas satisfait par cette réponse, le conseil municipal décide de faire suivre le courrier de réponse à Mme la Préfète ainsi qu'aux victimes des inondations de

2001.

A.D.A.P.

La Direction Départementale des Territoires a donné un avis favorable à l'agenda d'accessibilité programmé validé lors du conseil municipal du 03 juin 2016. Il faut maintenant déposer une autorisation de travaux pour les travaux prévus en 2016 dans la salle Chigault.

Monsieur le Maire informe avoir rencontré Mme Gaëlle Vinck des Traits du Val de Loire à Boulleret qui propose la traction animale pour entretenir les espaces verts, arroser, animations et diverses autres services.

Le congé de longue durée de l'agent concerné se terminera le 1 juillet 2017.

Melle Laura Hoerth, étudiante, domiciliée sur la commune, travaillera du 1 au 31 août à temps complet aux ateliers municipaux (remplacement congé d'été) en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe.

C.D.C. H.B.V.L. :

Monsieur le Maire fait un point sur la fusion de la C.D.C. Haut Berry Val de Loire avec les C.D.C. du Sancerrois et du Pays Fort.

Remerciements :

Monsieur le Maire fait part des remerciements des restos du Cœur pour le bon achat de produits alimentaires, des associations de football et de badminton de Belleville pour les subventions versées, de l'U.N.A.C.I.T.A pour le vin d'honneur et la gerbe offerts et de Mme et M. Dumez pour le bon de rentrée scolaire.

M. Coplo explique avoir visité certaines maisons du P.S.P.G. avec M. Borderieux et M. Fleurier. Ils ont constaté des problèmes d'aération, des devis seront demandés. Il pense qu'il faut créer des ouvertures au niveau des fenêtres de cuisine. Il demande s'il est possible d'acheter un garage à vélos pour installer à côté du city stade. Monsieur le Maire confirme que c'est une bonne idée.

M. Borderieux explique que le curage des fossés commencera début août, les travaux d'élagage mi-octobre. Les travaux de construction d'une douche aux ateliers municipaux sont en cours.

Mme Gibert informe que le Sury infos est en cours de rédaction, que ses collègues peuvent lui remettre leurs articles. Elle présente le flyer sur le circuit des puits de Sury.

La séance est levée à 20h35.

Le Maire
Pascal VIGUIE



[Handwritten signature]